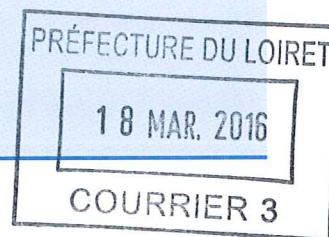




DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 mars 2016

L'an deux mil seize, le quinze mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 25
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 5
Nombre de votes pour : 24
Nombre de suffrages exprimés : 29



Date de convocation du Conseil Municipal : 9 mars 2016

Présents :

Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÜN, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Sylvie SIGOT, Loïc FAYON, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Michèle LUCAS, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Patricia MARTIN, Bernard HOUZEAU

Absents excusés :

Evelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Marie-Claude BLIN, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Guillaume GUERRE (jusqu'à 20h30), ayant donné pouvoir à Nadège FONTAINE,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21H15

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

FINANCES

DL-16.027. Projet de Budget Primitif 2016 – Eau

Christian DUMAS expose :

Le budget de l'Eau est un budget annexe de la Ville d'Ingré régi par la nomenclature comptable M 49.
Le projet de budget 2016 s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Pour la section de fonctionnement à 914 048,00€
- Pour la section d'investissement à 221 046,00 €

FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 914 048,00€.

DEPENSES

	Evolution des principaux postes		
	BP 2015	BP 2016	Evolution
011- Charges à caractère général	406 000,00 €	376 100,00 €	-7,36 %
012- Charges de personnel	161 000,00 €	192 402,00 €	19,50 %
65- Autres charges de gestion courante	2 000,00 €	500,00 €	-75,00 %
Total des dépenses courantes	569 000,00 €	569 002,00€	0,0%
66- Charges financières	27 000,00 €	23 000,00 €	-14,81 %
67-Charges exceptionnelles	3 000,00 €	3 000,00 €	0%
014-Atténuation de charges	100 000,00 €	98 000,00 €	-2%
Total dépenses réelles de fonctionnement	699 000,00 €	693 002,00 €	-0,86%
Total des dépenses d'ordre	214 000,00 €	221 046,00 €	3,29%
Total général des dépenses	913 000,00 €	914 048,00 €	0,11%

Chapitre 011 : Charges à caractère Général

Le total des charges à caractère général s'élève à 376 100 €. Elles sont en baisse de 7,36 % par rapport à l'année 2015.

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés

D'un total de 192 402 €, ce chapitre représente 21 % du budget de fonctionnement.

Chapitre 65 : Autres de charges de gestion courante

D'un montant de 500 € ce chapitre est en baisse de 75 % du budget. Sont concernées par ce chapitre les demandes d'admission en non valeur demandées par M. le Trésorier Principal.

Chapitre 66 : Charges financières

Le montant lié aux charges d'intérêts est estimé à 23 000 €. Ce chapitre représente 2,52% du budget de fonctionnement et est en baisse de 14.81 %.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Ce chapitre s'élève à 3 000 € et représente 0,33% du budget de fonctionnement.

Sont affectés dans ce chapitre les différents dégrèvements demandés par les Ingréens.

Chapitre 014 : Atténuation de Produits

Ce chapitre s'élève à 98 000 € et correspond au paiement de la redevance pollution.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

Le montant viré à la section d'investissement serait de 41 046 €. Ce chapitre représente 4,49% du budget de fonctionnement.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre et transfert entre sections

Le montant des amortissements est estimé pour l'année 2016 à 180 000 €. Ce chapitre représente 19,69 % du budget de fonctionnement.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 914 048 €.

Chapitre 70 : Vente de produits

Ce chapitre s'élèverait à 894 048 € et représenterait 97,81 % du budget de fonctionnement. La vente de d'eau est assise sur le volume d'eau facturé en 2015 soit 395 000 m3. Il concerne principalement la vente d'eau aux Ingréens ainsi que les diverses locations.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transferts entre sections

Ce chapitre qui s'élève à 20 000 €, retrace les écritures de travaux en régie qui ont pour contrepartie des comptes de dépenses d'investissement.

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 221 046 €.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

➤ Ce chapitre s'élève à 15 500 €

Il s'agit de l'achat de compteurs d'eau pour 15 000 € et de l'achat de matériel pour 500 €

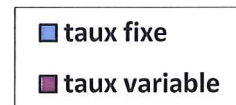
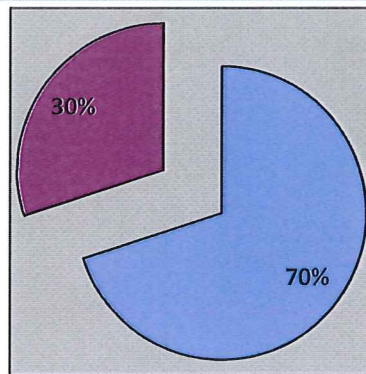
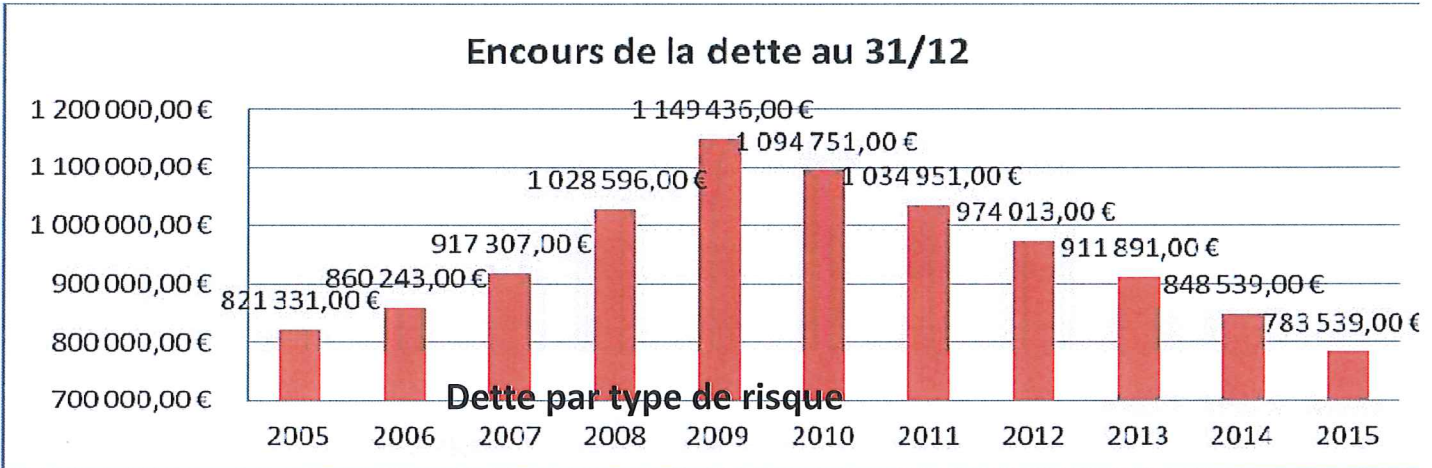
Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Ce chapitre qui s'élève à 119 546 €. Il se décompose comme suit :

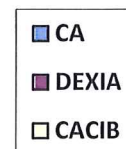
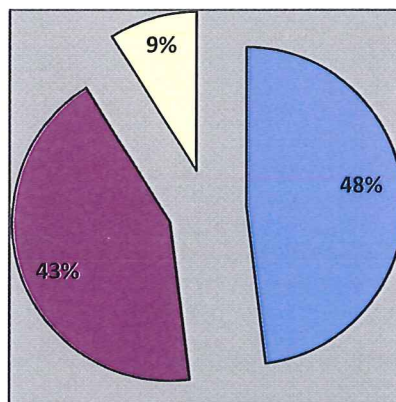
- Divers travaux voirie..... 119 546 € (changement canalisation eau potable)

Chapitre 16 : emprunts

Le remboursement en capital de la dette s'élèverait à 66 000 € pour l'année 2016.



Dette par prêteur



Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transferts entre sections

Ce chapitre s'élève à 20 000 €. Il retrace les écritures de travaux en régie en contrepartie des recettes de fonctionnement.

RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à 221 046 €.

Chapitre 040: Opérations d'ordre de transferts entre sections

Le montant des amortissements est estimé pour l'année 2016 à 180 000 €.

Chapitre 021: Virement de la section de fonctionnement

Ce chapitre s'élève à 41 046 €.

Après avis favorable de la commission « Finances, Ressources Humaines » du 29 février 2016, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les montants inscrits au projet de Budget Primitif 2016 du service de l'Eau.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 24 pour, 5 abstentions (Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Patricia MARTIN, Bernard HOUZEAU) les propositions du rapporteur

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 16 mars 2016

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :
et publication ou notification le :

18 MARS 2016

18 MARS 2016

